



Maîtriser son statut pour mieux gérer son activité : sécuriser et autonomiser sa gestion

Trop d'artistes auteurs vivent mal leur activité professionnelle par méconnaissance de leur environnement juridique, social et fiscal. Car, à elles seules, leurs compétences artistiques ne sauraient suffire. Elles doivent se combiner à une maîtrise des règles de gestion et de droit. Cette formation apporte des réponses concrètes et pragmatiques à ceux qui s'interrogent sur la meilleure manière de gérer leur activité professionnelle dans le cadre de la loi en faisant respecter leurs droits.

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de cette formation, les participants consolideront leurs connaissances juridiques, sociales et fiscales et seront en mesure de :

- positionner leur activité professionnelle en regard de l'environnement juridique, social et fiscal du secteur
- comprendre les logiques du régime du droit d'auteur et le fonctionnement de la gestion collective
- distinguer les champs de compétences et les prérogatives des organismes chargés du régime des auteurs pour le compte de la sécurité sociale
- comprendre les règles d'imposition des revenus et d'assujettissement à la TVA
- établir une note de droits d'auteur ou une facture
- remplir une déclaration fiscale ou une déclaration de revenus à leur organisme de sécurité sociale

Public concerné : Ecrivains, traducteurs, auteurs de BD, auteurs dramatiques, scénaristes, auteurs-adaptateurs audiovisuels, illustrateurs, photographes ou graphistes du livre.

Conditions d'accès :

- résider en Ile-de-France
- pour les auteurs affiliés : attestation d'affiliation AGESEA ou Maison des artistes
- pour les auteurs assujettis : attestation auprès de la société d'auteurs dont ils sont membres (SOFIA / SACD / SAIF / ADAGP / SCAM)
- Certifier ne pas bénéficier par ailleurs d'un droit à la formation pour la formation citée, en tant que salarié du régime général ou de l'intermittence ou relevant d'une profession libérale

PROGRAMME

Comprendre le régime du droit d'auteur

- les sources du droit d'auteur
- la définition d'une œuvre de l'esprit
- la titularité des droits et les régimes des œuvres plurales
- la protection des œuvres par le droit français
- la rémunération de l'auteur
- les distinctions entre les différentes sociétés civiles de gestion des droits : adhésion, déclaration, perception...
- les distinctions entre les différents contrats de cession de droit : exemple du contrat d'édition
- les règles de base relatives au fonctionnement du droit de prêt

Appréhender le régime social des artistes auteurs

- les organismes chargés du régime des auteurs pour le compte de la sécurité sociale
- la distinction entre AGESEA et Maison des Artistes
- les champs de compétences et les prérogatives de l'AGESEA et Maison des Artistes
- l'exercice simultané d'activités relevant de différents statuts
- la circulaire du 16 février 2011 relative aux revenus tirés d'activités

Appréhender le régime fiscal de l'artiste auteur

- la notion de travailleur non salarié
- la distinction entre la déclaration en salaires et la déclaration en bénéfices non commerciaux
- le rapport à la TVA

Créer une entreprise indépendante

- la déclaration de création d'activité auprès des Impôts
- la déclaration de création d'activité auprès des organismes de gestion de la couverture sociale des auteurs

Etablir une facture

- la note de droits d'auteur
- la présentation d'une facture selon le modèle AGESEA et selon le modèle Maison des Artistes
- le calcul du précompte

Etablir ses déclarations fiscales

- les formulaires n°2042 et 2042C : auteurs en régime spécial
- les formulaires n°2042, 2042C et 2035 auteurs en déclaration contrôlée
- la déclaration des traitements et salaires
- la déclaration de la TVA

Déclarer ses revenus auprès des organismes de gestion de la couverture sociale

- la déclaration auprès de l'AGESEA
- le paiement des cotisations sociales

Vérifier les obligations de déclaration des diffuseurs

- la déclaration auprès de l'AGESEA
- le respect des règles de reddition des comptes

Méthodes pédagogiques

Cette formation articule des apports de connaissances et des cas pratiques tirés de l'analyse des situations professionnelles des participants. Les méthodes employées favorisent une approche active et pragmatique en lien avec les champs disciplinaires, les métiers et les contextes de travail.

Intervenant

Isabelle Sivan

Dernière session Effectif : de 6 à 10 Dates précises :

1ère session : le 1^{er}, 2, 8 et 9 octobre 2012

2ème session : les 25, 26 octobre, 6 et 7 novembre 2012

Informations et contacts

Lieu de formation : AGECEF - 22, rue de Picardie - 75003 Paris

Interlocuteurs à la disposition des stagiaires :

Julie GODIN et Anne-Sophie PUIG Tél. : 01.48.87.58.24 Courriel : formation@agecif.com

Avec le soutien de :

